



Seine et Yvelines
Numérique

2022-CSSYN-016

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 12 avril 2022
AR n° 078-200062248-20220406-lmc1130631-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Convention de mécénat

Le 6 avril 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni Salle Alan Turing - 15 bis, avenue du Centre à Guyancourt et par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 31 mars 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu la Convention de mécénat avec la FONDATION DU SPORT FRANÇAIS, FONDATION HENRI SÉRANDOUR

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE le Président à signer la Convention de mécénat avec la FONDATION DU SPORT FRANÇAIS, FONDATION HENRI SÉRANDOUR

DIT que le don d'un montant global de 23.000€ sera imputé sur le budget annexe SYNCA Chapitre 67 nature 6713

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Convention de mécénat

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 15

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 2

M. Pierre Bédier à M. Bertrand Coquard, Mme Anne Hery Le Pallec à Mme Sonia Brau.

Absents excusés : 5

M. Eddie Aït, M. Nicolas Dainville, M. Jean-Michel Fourgous, Mme Ghislaine Haueter, M. Jean-Marie Tétart.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

| Compétence | Membres | Quorum | Présents ou Représentés |
|-------------------------|---------|--------|-------------------------|
| Administration Générale | 25 | 14 | 17 |

Adopté à l'unanimité